

et des plaintes sur la qualité des services

PAR COURRIEL

Québec, le 11 novembre 2021

Objet : Demande d'accès n° 2021-10-047 – Lettre de réponse

Monsieur,

La présente fait suite à votre demande d'accès, reçue le 13 octobre dernier, concernant les délais de traitement pour des demandes d'autorisation ou de permis pour des projets au Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques par régions administratives.

Les renseignements visés par votre demande sont accessibles et reproduits ici. Il s'agit de :

Délai de traitement stratégique pour les demandes d'autorisation ou de permis pour les projets

	01	11	02	03	12	04-17	05	16	06	13	14	15	07	08-10	09	TOTAL MOYEN
2020-2021 (sans restriction 1er octobre 2019 sur DR)	141	115	58	109	70	153	118	158	95	123	108	101	95	66	62	110

Conformément à l'article 51 de la Loi, vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative concernant l'exercice de ce recours.

Pour obtenir des renseignements supplémentaires, vous pouvez communiquer avec M^{me}Orsolya Kizer, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel <u>orsolya.kizer@environnement.gouv.qc.ca</u>, en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice,

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Chantale Bourgault

p. j. 1